

## Vaccin : il faut anticiper

**Gouverner, c'est prévoir. Après les tergiversations concernant le port des masques et les cafouillages sur les tests, la France va-t-elle rater le rendez-vous de la vaccination ?**

Plusieurs annonces laissent à penser qu'un vaccin pourrait, à moyen terme, être mis au point. Pour l'instant les laboratoires indiquent des taux de fiabilité aux alentours de 90%. Personne n'est dupe de ces effets d'annonce, mais une chose est sûre : nous devons nous tenir prêt à vacciner massivement. Or, pour l'instant, rien ne permet d'affirmer que notre pays soit en capacité de le faire.

C'est pourquoi, Olivier Faure, Premier secrétaire du PS, a adressé un courrier à Emmanuel Macron et les parlementaires socialistes ont déposé une proposition de résolution.

«**Quand le processus sera lancé, il faudra aller très vite et mettre en place des procédures pensées et expliquées en amont**», insiste Olivier Faure.

«**Or, une fois encore, le flou semble le seul horizon et l'opacité la règle. Dès le 9 juillet, pourtant, le Conseil scientifique, dans son avis intitulé Une stratégie de vaccination, faisait ses propositions. Quelles suites ont été données par le gouvernement ? Quelle option a été anticipée ? La Haute Autorité de Santé vient tout juste de lancer une consultation publique sur la vaccination contre la Covid-19 et elle ne présentera ses conclusions que début 2021 ! Notre pays est déjà en retard.**»

Au-delà des aspects logistiques, les pouvoirs publics seront confrontés à une difficulté de type psychologique. «**Nous connaissons les réticences de nombre de nos concitoyens face à la vaccination, de manière générale, et pour ce vaccin développé rapidement en particulier.**



Garantir l'accès de tous au vaccin

**Une adhésion de la population est essentielle au succès de l'opération et à l'efficacité de la protection**», prévient le Premier secrétaire du PS. «**Il faut donc une concertation étendue et une écoute des questionnements et inquiétudes divers - qu'ils soient justifiés ou non. À ce titre, je réitère la demande écrite de l'ensemble des députés socialistes, adressée lundi au premier ministre, que soit mis en place le comité de liaison citoyen recommandé par le conseil scientifique dans plusieurs avis. Nous partageons son constat selon lequel "pour être efficaces, les choix à réaliser nécessitent une large adhésion de nos concitoyens".**»

Pour gagner la bataille de la vaccination, toutes les forces vives doivent être associées. «**L'opacité, la centralisation et l'improvisation ont jusqu'ici suffisamment démontré leurs limites. Le moment est venu de changer de méthode.**»

Enfin, si la protection de la population française doit être la priorité du gouvernement, la France doit garantir l'accès au vaccin à tous les peuples touchés, en en faisant un bien commun universel. «**Rien ne serait pire que de connaître une partition du monde entre ceux qui disposent du moyen de maîtriser la contagion et les autres condamnés à une crise sanitaire, économique et sociale.**»

**CAP  
FINISTÈRE**  
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER  
DÉPOSÉ LE 19/11/2020

SITE DE DEPOT  
**P1**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Blasphème

En France le délit de blasphème n'existe pas.

Si Mila a enfreint la loi en critiquant la religion musulmane, c'est à la Justice de le dire. Pas à des individus cachés derrière un clavier, qui la menacent de viol ou de mort. Or, il apparaît qu'elle n'a insulté, ni diffamé personne.

A-t-elle tort ou raison ? Peu importe. À celles et ceux qui ne sont pas d'accord avec ses propos, de démontrer qu'elle se trompe. Ou mieux, de ne pas la lire ou l'écouter. Et s'ils considèrent qu'elle tombe sous le coup de la loi, de porter plainte.

Céder devant les menaces reviendrait à laisser se développer la loi du plus fort, la loi de celui qui interdit telle ou telle prise de position. Les limites existent. Elles sont fixées par la loi, et uniquement par la loi.

C'est pourquoi les auteurs des menaces, lorsqu'ils sont identifiés, doivent être poursuivis.

PS29

# Soutien à la culture

À un député qui proposait en 1939 de réduire le budget de la culture pour soutenir l'effort de guerre, Winston Churchill répondit « *Alors, pourquoi nous battons-nous ?* ».



Penser les politiques culturelles de demain

Dès le début de la crise, la Région Bretagne a pris plusieurs décisions que Jean-Michel Le Boulanger a rappelé lors de la session plénière du 2 novembre. D'abord, dès le mois de mars, la Région a décidé de maintenir 100% de ses aides à tous les événements, quelles que soient les décisions prises par leurs organisateurs : maintien, annulation ou adaptation. Cette décision a d'ailleurs été prise très tôt par la Région, le Département et la quasi totalité des collectivités locales bretonnes. Le maintien de ces subventions a permis à la très grande majorité des structures de passer l'année 2020.

Ensuite, un fond *Cafés Cultures*, doté de 100 000 euros a été créé pour aider tous les organisateurs occasionnels qui recrutent des intermittents.

Un fond associatif de 5 millions d'euros a été créé mais n'a pas encore été débloqué : des discussions sont en cours avec les professionnels pour trouver les meilleures modalités d'intervention pour l'année 2021.

**« Le Département et la Région ont maintenu leurs subventions au secteur culturel. »**

Enfin, la Bretagne est la seule région à avoir engagé un travail de réflexion, avec l'ensemble des acteurs culturels pour repenser les politiques publiques en matière culturelle.

**« Le Conseil départemental du Finistère, aussi, a maintenu ses subventions en direction de la culture sous toutes ses formes et de la langue bretonne »,** a rappelé Anne Maréchal, conseillère départementale déléguée à la Culture. **« La culture est essentielle »,** a-t-elle rappelé, précisant que le Conseil départemental a aussi rejoint le GIP *Cafés Cultures* et a renforcé son soutien aux musées et sites culturels, propriétés départementales, installés dans les territoires finistériens : une subvention exceptionnelle de 630 000 euros a été attribuée à l'EPCC *Chemins du patrimoine en Finistère* (Domaines de Trévarez, Kerjean, Kernault, Abbayes de Daoulas et du Relec) et de 190 000 euros au GIP *Musées de territoires finistériens* (Musée

de l'école rurale en Bretagne, Musée de l'ancienne abbaye de Landévennec et Écomusée des Monts d'Arrée).

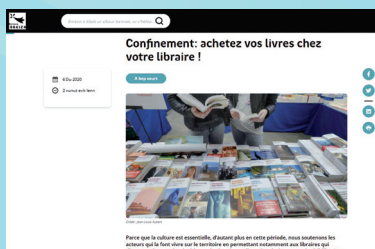
Le Département a sollicité *Culture Tab 29*, agence culturelle départementale, pour réaliser une enquête auprès des professionnels afin de dresser un état des lieux et d'identifier les besoins prioritaires. Il ressort de cette enquête, réalisée cet été, une très grande inquiétude des structures culturelles et une remise en question de leur modèle économique, inopérant en période de crise sanitaire.



La culture est essentielle

Le deuxième confinement est particulièrement compliqué pour les secteurs de l'édition et des librairies (voir encadré). Sur le site [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh), deux cartes interactives permettent de localiser les librairies et maisons d'édition bretonnes qui ont mis en place des services de *Click and collect*. Parallèlement, la Région adapte ses dispositifs de soutien aux libraires et maisons d'édition, en s'inscrivant dans le plan de relance national.

## Département et Région au chevet de la lecture



Parce que la culture est essentielle, d'autant plus en cette période de confinement, le Département et la Région accompagnent les acteurs qui la font vivre, médiathèques et librairies indépendantes, notamment.

Le réseau des médiathèques du Finistère vient de lancer l'opération biblioretrait (voir les modalités sur <https://biblio.finistere.fr>). C'est à la médiathèque de Plonévez-du-Faou que la présidente du Conseil départemental a annoncé cette innovation en rappelant que le Finistère consacre un million d'euros par an au réseau des médiathèques. *« Nous allons regarder, avec la Région, comment faire pour être le plus efficace possible »,* a annoncé Nathalie Sarrabezolles.

Car le Conseil régional, pour sa part, soutient les librairies indépendantes. Sur son site [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh), deux cartes

interactives permettent de localiser les librairies et maisons d'édition bretonnes qui ont mis en place des services de *Click and collect*. Parallèlement, la Région adapte ses dispositifs de soutien aux libraires et maisons d'édition, en s'inscrivant dans le plan de relance national.

L'enveloppe nationale (12 millions d'euros), dédiée par l'État à la modernisation des librairies, est gérée conjointement, en Bretagne, par le *Centre National du Livre (CNL)* et la Région, dans le cadre d'une délégation de compétence dans ce secteur. L'aide a pour objet de soutenir la réalisation de travaux de rénovation, l'acquisition de mobilier, matériels, équipements informatiques et outils liés à l'activité du libraire. L'enjeu est de penser à l'avenir et d'anticiper des investissements. Dès lors que la librairie réalise un chiffre d'affaires en vente de livres neufs inférieur à 150 000 euros HT par an et/ou si le projet d'investissement représente un coût global inférieur à 20 000 euros, c'est la Région qui instruit le dossier. Le montant de l'aide est plafonné à 22 000 euros et à 70% du budget HT du projet pour ces commerces. Le dépôt des dossiers pour l'année 2021 peut se faire soit avant le 8 février, soit avant le 5 juillet.

# L'AdCF pour une clarification des compétences

**Sébastien Miossec, président de Quimperlé Communauté, a été élu, le 5 novembre, président délégué de l'Association des communautés de communes de France. Il poursuit ainsi une tradition qui veut qu'une ou un élu.e breton.ne appartienne à l'exécutif de cette association, en succédant à Loïc Cauret des Côtes-d'Armor ou, avant lui, à Daniel Delaveau, président de Rennes District puis de Rennes métropole.**

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) est la fédération nationale des élus des intercommunalités. Créée en 1989, elle promeut la coopération intercommunale et le dialogue territorial.

L'AdCF assure plusieurs missions fixées dans ses statuts : la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), la participation aux débats sur les évolutions de l'organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, et le développement d'une expertise spécifique au service de ses adhérents.

Le conseil d'administration de l'AdCF est élu tous les trois ans, lors

d'une Assemblée générale extraordinaire. Il est composé de 50 membres titulaires d'un mandat intercommunal dont 14 constituent le bureau exécutif. Le conseil d'administration associe également à ses travaux 8 parlementaires associés. Il se réunit six à huit fois par an.

Fédérant près de 1 000 intercommunalités, le réseau de l'AdCF rassemble au total plus de 80% de la population française, regroupée en intercommunalités, l'AdCF est leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Après un mandat riche en changements, comme des transferts de compétences ou une refonte de

la carte intercommunale, même si le Finistère a été peu touché, les présidents d'intercommunalités demandent avant tout de la stabilité pour pouvoir mener à bien leurs missions.

Si des réformes doivent intervenir, elles doivent se limiter à la marge. **« Mais chaque territoire a ses spécificités et il faut que les intercommunalités puissent disposer de marges de manœuvre »,** insiste le président délégué.

Ce qui renvoie inévitablement à la question des moyens financiers pour participer au plan de relance ou pour engager la transition écologique. **« Or, nous avons fait part de notre réelle inquiétude concernant les baisses de recettes que nous enregistrons avec la crise. »**

À l'occasion de ce congrès, les présidents de communautés de communes ont fait part de leurs attentes. D'abord, clarifier les compétences entre les différents niveaux de collectivité. Ensuite, accroître les moyens des collectivités dans leurs champs de compétences actuels et enfin mieux répartir les rôles entre ces mêmes collectivités et les services déconcentrés de l'État.



Une demande de stabilité et de simplifications

## Osons faciliter le vote !

**Les élections régionales et départementales qui devaient se tenir au mois de mars 2021 se tiendront, probablement, au mois de juin 2021. Et si nous mettions ce délai à profit pour réfléchir à de nouvelles modalités de vote, a proposé Loïc Chesnais-Girard, le 9 novembre.**

« **S**il faut bien mener ce travail sur la date des élections, je propose que nous changions aussi notre approche de l'organisation du vote. Osons remettre en cause la pertinence d'un vote exclusivement physique, avec un bulletin papier dans un bureau de vote ouvert seulement une journée, le dimanche. Ouvrons toutes les possibilités : ouverture des bureaux de vote plusieurs jours, y compris en semaine, autorisation du vote par correspondance et, bien sûr, vote en ligne. Le numérique est dans nos

vies quotidiennes, il est aussi dans nos vies démocratiques, car c'est un canal important d'informations et de débats politiques. Alors, allons jusqu'au bout de la logique. Il y a déjà eu en Europe des expérimentations. Toutes n'ont pas été des succès, mais le contexte d'aujourd'hui est différent et les technologies ont progressé.

Poser ce débat et oser ces changements, c'est d'abord pouvoir offrir la capacité de voter sans risque à tous nos concitoyens qui ont peur d'attraper le virus. Offrir de nouvelles manières d'effectuer son devoir électoral en s'adaptant aux vies d'aujourd'hui. C'est aussi montrer que nous, les élus de la République, nous savons nous remettre en cause et écouter les citoyens qui sont fatigués d'un système sclérosé, enfermé dans ses réflexes conservateurs. Il y a une passion française pour la politique et un désespoir français pour les politiques. Changer l'organisation du vote n'est qu'une réponse infime, marginale par rapport aux périls sanitaires et économiques du moment, mais elle donnera un signe que notre démocratie sait se remettre en cause, s'adapter à la vie de tous nos concitoyens. Des plus jeunes aux plus anciens. Dans le secret de son smartphone ou de l'isoloir. »



Ouvrons toutes les possibilités

Retrouvez-nous sur

Facebook  
**PS.Finistere**  
 et Twitter  
**@fede\_PS29**

## Il est temps d'agir

**Grande cause du quinquennat ? Alors que nous célébrerons, le 25 novembre, la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, il est temps d'annoncer à quoi devrait ressembler une vraie politique d'éradication des féminicides. Une contribution de la Fédération de Haute Garonne, publiée à l'occasion du congrès, dresse un état des lieux mais surtout explique comment faire cesser cette situation.**

par manque de formation. De ce fait, elles sont souvent stigmatisées ou culpabilisées à tort et nombreuses sont celles qui renoncent à porter plainte. Nous proposons que toute la chaîne de prise en charge de la victime (personnel soignant, forces de l'ordre, juges...) fasse l'objet d'une formation spécifique obligatoire. (...)



« Le constat est alarmant : en 2019, 146 femmes ont été tuées par leur "partenaire", soit 25 de plus qu'en 2018, ce qui représente une hausse de plus de 20%. En dix ans, près de 1 400 femmes ont été tuées. 225 000 femmes en moyenne subissent des violences au sein de leur couple, chaque année en France, tandis que plus de 80 000 sont victimes de viol ou de tentatives de viol. 80% des victimes ont des difficultés à porter plainte ou à se faire entendre et 80% des plaintes pour violences conjugales sont classées sans suite. La crise sanitaire et le confinement sont venus amplifier ces violences (+35%).

Le président de la République a fait de la lutte contre les violences conjugales la "grande cause du quinquennat" et un Grenelle sur ce sujet a été organisé à l'automne 2019. Beaucoup de communication mais peu d'actions.

Même s'il convient de constater que certains outils (bracelets anti-rapprochement, levée du secret médical dans certains cas de "danger immédiat", mise en ligne d'un portail de signalement des violences...) ont été mis en place, ils sont encore très insuffisants.

Et pourtant, des solutions existent. Il suffit d'écouter les associations ou de regarder ce que font nos voisins.

(...) Nous proposons que le ministère en charge de l'égalité Femme/Homme mette en œuvre un pacte national sur plusieurs années qui sera porté par une loi cadre. Un budget conséquent programmé également sur plusieurs années et ventilé entre l'État et les différentes collectivités territoriales impliquées devra être établi. (...)

Nous devons améliorer la prise en charge des victimes. Le processus pour porter plainte est fastidieux et trop long. Les femmes victimes de violences ne sont pas prises correctement en charge par les officiers de police judiciaire souvent

Nous rendrons obligatoire la mise en place de dispositifs d'hébergement d'urgence dans les communes de plus de 80 000 habitant.e.s, destinés aux femmes victimes de violences au sein de leurs familles et accompagnées de leurs enfants. (...)

La délivrance d'ordonnances de protection et le port du bracelet anti-rapprochement deviendront obligatoires pour toute condamnation, afin de protéger les victimes des violences.

Le droit de visite des pères violents à leurs enfants doit être suspendu ou restreint et encadré, à partir du moment où une plainte est déposée.

Les enfants-témoins et victimes de violences conjugales et pour certains de féminicides, qui souffrent bien souvent de stress post-traumatique, doivent être accueillis au sein d'unités spécialisées, afin de recevoir un accompagnement pluridisciplinaire.

Nous créerons également des centres d'accueil des auteurs de violence avec une prise en charge afin d'éviter la récidive. (...)

Nous devons éduquer, dès le plus jeune âge, en luttant contre les stéréotypes de genre. Il faut donc former le personnel encadrant (enseignant.e.s, animatrices et animateurs, éducatrices et éducateurs...) mais également sensibiliser les enfants et les jeunes dans le cadre scolaire et associatif.

Des actions de prévention doivent être mises en place également, notamment auprès des jeunes filles qui méconnaissent bien trop souvent leurs droits et les structures comme le planning familial.

Comme tous les progrès sociétaux majeurs qui ont fait avancer notre pays, c'est à nous, socialistes, qu'il reviendra de faire reculer véritablement et durablement les violences faites aux femmes.»

### Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428  
 N° 1332 - Vendredi 20 novembre 2020  
[www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
 26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
 Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
 Tél. 02 98 43 44 39  
 13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
 Tél. 02 98 43 11 44

### S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @ .....

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :  
 ADFFFPS

